



Lac de Carcans -Maubuisson  
Cercle de Voile de Bordeaux



## Coupe Nationale Hobie Cat 2019

du 8 au 10 juin 2019



### AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. Règles

---

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles de classe HOBIE CAT de chaque série et les règles de jauge concernées,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.



## 2. Publicité de l'épreuve

---

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

## 3. Admissibilité et inscription

---

3.1 La régates est ouverte aux catamarans de la classe Hobie Cat.

3.2 Les inscriptions se feront uniquement en ligne en cliquant sur le lien :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/national-hobie.html>

3.3 Les coureurs doivent, le jour de la confirmation des inscriptions, justifier de l'adhésion à l'AHFC pour l'année en cours (timbre disponible sur place le jour de l'inscription ou en ligne sur le site de l'AHFC

<http://www.afhobiecat.com>)

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- le certificat de jauge le cas échéant,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant.

## 4. Droits à payer

---

	Tarif réduit jusqu'au 19/05	Tarif à partir du 20/05
Equipage double (un ou deux membres de l'équipage de plus de 21 ans)	120 euros	150 euros
Equipage double jeune (deux membres de l'équipage de moins de 21 ans)	95 euros	125 euros
Solitaire	70 euros	100 euros
Solitaire (moins de 21 ans)	70 euros	100 euros

**Le prix du repas coureur est compris dans le montant des inscriptions**

Le tarif réduit ne s'appliquera qu'aux coureurs s'inscrivant par internet avant le 20/05/2019



## 5. Programme

---

Date	Programme toutes séries	heure
<b>07/06/2019</b>	confirmation des inscriptions et jauge	16h à 19h
<b>08/06/2019</b>	confirmation des inscriptions et jauge	9h à 12h
<b>08/06/2019</b>	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre	14h
<b>09/06/2019</b>	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre	10h
<b>10/06/2019</b>	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre	10h

Si deux courses n'ont pas été courues avant 15h le 10 Juin, le dernier signal d'avertissement pourra être donné jusqu'à 17h ; Sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h

## 6. Jauge

---

Les bateaux devront être en conformité avec les règles de leur Classe.

- Pesée des équipages HC16 et Dragoon
- Tamponnage des voiles
- Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la régata

## 7. Instructions de Course

---

Les Instructions de Course seront : affichées au tableau officiel au club house et mises en ligne sur le site du club.

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/national-hobie.html>

## 8. Parcours

---

Les parcours seront de type construit et/ou longue distance.

## 9. Systèmes de pénalité

---

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée.

## 10. Classements

---

Deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

Une course sera retirée lorsque quatre auront été courues et validées.

## 11. Communication (DP)

---

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



## 12. Prix

---

Les dix premiers HC16 sans spi et les dix premiers HC16 avec spi seront invités sur le podium, des prix leur seront remis.

Des prix seront remis aux trois premiers Wildcat, aux trois premiers Tiger et aux trois premiers H14.

Des prix seront remis aux premiers des séries ayant un nombre significatif de coureurs

Mention d'un prix spécial sera attribué aux 3 premiers féminins, 3 premiers jeunes, 3 premiers master (barreur + 45 ans).

## 13. Décision de courir

---

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

---

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée «Coupe Nationale Hobie Cat 2019 », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

## 14. Informations complémentaires :

---

Les accompagnateurs des coureurs peuvent participer au repas du dimanche 9 juin pour un tarif de 15 euros. Les inscriptions doivent se faire en ligne simultanément avec la fiche d'inscription du coureur.

Toutes les informations en cliquant sur :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/national-hobie.html>

La Coupe Nationale Hobie Cat est la seule épreuve sélective pour les championnats d'Europe Hobie Cat.

**Pour vous héberger**, sur le site du club toutes les infos sont regroupées sur ce lien :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/club/hebergement.htm>

Sinon l'office du tourisme : <http://medoc-atlantique.com>

Pour tout renseignement complémentaire : Christophe RICHARD [voilecvbcm@gmail.com](mailto:voilecvbcm@gmail.com)

Renseignements également auprès de l'Association France Hobie Cat : [www.afhobiecat.com](http://www.afhobiecat.com) ; Facebook : Association Française Hobie Cat

Le CVBCM est situé sur la commune de Carcans dans la base de Bombannes : [accès](#)



## 15. Programme social

---

Au-delà du programme de régates, il y aura :

vendredi 7 juin : le pot de bienvenue offert par l'AFHC

samedi 8 juin : assemblée générale de l'AFHC suivi du pot de bienvenue offert par le club

dimanche 9 juin : repas coureur (prix compris dans les droits d'inscription), repas ouvert aux accompagnateurs (15 euros).

lundi 10 juin : remise des prix, suivie du pot de départ

le programme des animations sera mis en ligne sur le site du club.

### ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

**RRS 25** FFVoile Prescription (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application

**RRS 64.3** FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67** FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70.5** FFVoile Prescription (\*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78.1** FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3** FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88** FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b))

**RRS 91(b)** FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)